

La CSBE statue sur la répartition des clientèles du primaire à Sainte-Marie

Saint-Georges, le 29 janvier 2020 – À l'issue d'une consultation auprès des parents, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a décidé de ne pas modifier la répartition des élèves dans les trois écoles primaires du secteur de Sainte-Marie.

Présentement, l'école primaire l'Éveil accueille les maternelles et certains élèves de 1^{re} et de 2^e année. L'école Maribel accueille des élèves de la 1^{re} à la 4^e année, en plus de trois classes d'adaptation scolaire. L'école Monseigneur-Feuiltault accueille quant à elle certains élèves de 3^e et 4^e année, tous les élèves de 5^e et 6^e année et deux classes d'adaptation scolaire. Ce modèle cause de l'insatisfaction chez certains parents, quand on ne peut pas respecter leur choix d'école. C'est ce qui a amené la commission scolaire à faire une consultation publique sur le sujet. Une séance d'information (le 18 novembre) et deux rencontres de consultation (9 et 11 décembre) ont été tenues.

Il est cependant ressorti de cette consultation qu'il ne serait pas opportun d'effectuer une réorganisation, forcément dérangeante, alors qu'il faudra vraisemblablement revoir le tout d'ici quelques années. La commission scolaire est en effet en demande auprès du ministère pour la réalisation de deux projets majeurs qui affecteront l'organisation scolaire du primaire à Sainte-Marie : le déménagement de l'école Maribel afin d'évacuer la zone inondable et la construction d'une école supplémentaire pour accueillir les maternelles 4 ans.

Le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, dit avoir bon espoir que les demandes de la CSBE reçoivent rapidement un accueil favorable du ministère. « Cela est d'autant plus vrai qu'une belle opportunité se présente avec le dézonage de certains espaces à Sainte-Marie, afin de compenser les zones inondables ».

C'est pour ces raisons que lors de la séance du conseil des commissaires du 28 janvier dernier, ces derniers ont voté majoritairement en faveur du maintien du statu quo.

-30-

Source :
Jacques Légaré
Conseiller en communication
Tél. : 418 228-5541, poste 26940
Jacques.legare@csbe.qc.ca